

DÉCRET N° 2023 – 307 DU 07 JUIN 2023

portant nomination de monsieur **Wilfried Pkêdonou HOUEDOKOU** en qualité de Secrétaire général de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** le traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
- vu** la loi n°2018-17 du 25 juillet 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2020-25 du 02 septembre 2020 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2022-352 du 22 juin 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 juin 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n° 2018-17 du 25 juillet 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-25 du 02 septembre 2020, monsieur **Wilfried Pkêdonou HOUEDOKOU** est nommé Secrétaire général de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières au Ministère de l'Économie et des Finances.

Article 2

Monsieur **Wilfried Pkêdonou HOUEDOKOU** exerce ses fonctions à titre permanent pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois.

Il prête serment devant la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme avant d'entrer en fonction et est tenu au respect du secret des informations recueillies, qui ne pourront être utilisées à d'autres fins que celles prévues par la loi n° 2018-17 du 25 juillet 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-25 du 02 septembre 2020.

Article 3

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.

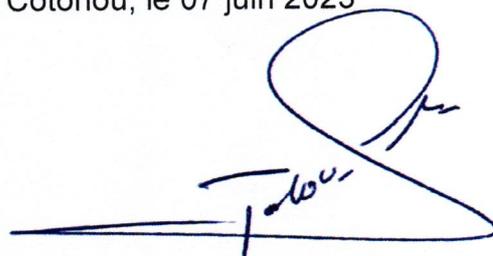
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juin 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 21 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.